

Retrouvez toutes les actualités de la fonction publique territoriale !



À LA UNE

À vos agendas ! 2e Conférence régionale pour l'emploi territorial

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE L'EMPLOI TERRITORIAL EN **NORMANDIE**



QVCT*

SORTONS

DES IDÉES REÇUES !

VENDREDI 13 OCTOBRE 2023 DE 9H À 16H

La **CRET 2023** aura lieu **vendredi 13 octobre, de 9h à 16h, au Pôle Agglo21, à Saint-Lô**

Cette seconde édition, consacrée à la Qualité de Vie et des Conditions de Travail, sera l'occasion d'aborder les facteurs clés d'une démarche QVCT réussie. Enjeux, méthodes, perspectives et surtout retours d'expérience, nous vous attendons nombreux à ce rendez-vous régional.

Programme et inscription seront disponibles prochainement !

[En savoir plus](#)

[Consulter la synthèse de la 1re édition](#)

À la Rencontre des Territoires

Depuis le début de l'année, le Cdg vous propose plusieurs rendez-vous pour vous accompagner dans la gestion de vos ressources humaines.



LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

1H POUR EN PARLER = webinaire sur un sujet d'actualité de la vie RH des collectivités

- **jeudi 14 septembre - 9h** : "Nouvelle bonification indiciaire (NBI)" : [s'inscrire](#)
- **jeudi 21 septembre - 9h** : "Les dispositifs de formation" : [s'inscrire](#)
- **jeudi 28 septembre - 9h** : "Les addictions" : [s'inscrire](#)
- **jeudi 05 octobre - 9h** : "La nomination des stagiaires" : [s'inscrire](#)
- **jeudi 19 octobre - 9h** : "Le RIFSEEP" : [s'inscrire](#)

Rendez-vous à la rentrée pour la suite de la programmation (cafés, ateliers, permanences...) !

ACTUALITÉS

NOUVEAUTÉS

Mesures salariales 2023 : publication du décret sur la prime "pouvoir d'achat"

Dans la continuité des mesures salariales annoncées au mois de juin, le [décret n°2023-702](#) sur la prime "pouvoir d'achat", applicable dans la fonction publique d'État, hospitalière ainsi que pour les militaires, est paru au journal officiel du 31 juillet 2023.

Son attribution dans le versant territorial fera, prochainement, l'objet d'un texte spécifique.

[En savoir plus](#)

Mémo :

Détails sur les revalorisations

- Nous vous invitons à **vérifier que votre logiciel de paie tient compte des nouveaux indices majorés** à compter du 1er juillet 2023.
- Cette modification concernant la paye, **le centre de gestion n'éditera pas d'arrêtés pour vos agents concernés.**

Focus loi : renfort de la protection des familles d'enfants handicapés, malades ou accidentés

Une nouvelle loi, portant sur le renfort de la protection des familles d'enfants atteints d'une maladie, d'un handicap ou victimes d'un accident d'une particulière gravité, est paru au journal officiel, le 19 juillet dernier.

Celle-ci a un impact les autorisations spéciales d'absence (ASA) liées à la parentalité. [En savoir plus](#)



Donnez votre avis : grande consultation des agents publics

Transformation managériale, aménagement du temps de travail, égalité professionnelle, logement...

Portée par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, une consultation nationale est en cours pour permettre de **tracer une stratégie d'amélioration de la qualité de vie et les conditions de travail dans la fonction publique**. [En savoir plus](#)



RAPPELS

Évolution de la plateforme PEP'S : droit d'accès

À la suite de la création du nouveau service PEP'S (*Synthèse Anomalies DSN & situation financière*), la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) vous a transmis un mail concernant les **nouveaux droits de délégation de la Plateforme PEP'S à attribuer au Centre de gestion**.

Ce nouveau service permet aux employeurs immatriculés à la CNRACL, à l'IRCANTEC et/ou RAFFP de synthétiser :

- la vision globale et détaillée de leur stock d'anomalies, par régime, détectées depuis leur entrée en DSN, par niveau d'anomalie (déclaration, agent ou période) ;
- la situation de leur compte financier par exercice et par régime : principalement la mise en regard des montants de cotisations déclarés et versés.

Si vous souhaitez que le Centre de gestion accède à votre compte **afin de vous aider dans vos démarches, nous vous invitons à accepter la délégation** proposée sur votre espace PEP'S.

Rapport Social Unique : pensez à saisir vos données !



RAPPORT SOCIAL UNIQUE

Saisie de vos données

JUSQU'AU **31 OCTOBRE** 2023

EN SAVOIR PLUS
cdg50.fr

Toutes les collectivités territoriales et établissements publics doivent établir, tous les ans, un [Rapport Social Unique \(RSU\)](#), au titre de l'année écoulée.

Le Centre de gestion de la Manche vous invite à vous connecter sur l'application Données sociales.

Saisir les données sur
l'application

Liste des actes à transmettre au CDG50

Depuis le 1er avril, l'envoi de vos arrêtés maladie (CMO, CLM, CLD, CGM, CITIS) au CDG50 n'est plus requis. **Retrouvez la liste des actes à transmettre [ici](#).**

Instances paritaires : les prochaines dates

	DATE À RETENIR	DATE LIMITE RÉCEPTION DES DOSSIERS
CONSEIL MÉDICAL (<i>restreinte</i>)	8 septembre 2023	17 août 2023
CONSEIL MÉDICAL (<i>plénière – collectivités affiliées</i>)	15 septembre 2023	17 août 2023
CONSEIL MÉDICAL (<i>plénière – collectivités non affiliées</i>)	22 septembre 2023	4 septembre 2023
CST	21 septembre 2023	21 août 2023
CCP	10 octobre 2023	11 septembre 2023
CAP	10 octobre 2023	11 septembre 2023

Les tableaux d'avancement de grade réceptionnés au cours du 3ème trimestre et au plus tard le 5 septembre seront publiés le 28 septembre 2023.

DERNIÈRES PUBLICATIONS

Avis de concours

- ÉDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS : [en savoir plus](#)
- TECHNICIEN TERRITORIAL Principal de 2e classe : [en savoir plus](#)
- ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL Principal de 2e classe : [en savoir plus](#)

Carrières : les grilles indiciaires 2023

Les échelles indiciaires au 1er juillet 2023 [sont disponibles sur le site du CDG50.](#)

ECHELLES INDICIAIRES DES AGENTS DE CATEGORIE C	
Retrouver l'échelonnement indiciaire d'un cadre d'emplois en cliquant sur son nom ou sur la page dédiée	
1er JUILLET 2023	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	Page C-1
FILIÈRE ANIMATION	
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	Page C-2
FILIÈRE CULTURELLE	
ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	Page C-3
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	
ADJOINTS TERRITORIAUX SPÉCIALES DES ÉCOLES MATERNELLES	Page C-4
AUXILIAIRES DE SOINS TERRITORIAUX	Page C-5
AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX	Page C-6
FILIÈRE POLICE	
AGENTS DE POLICE MUNICIPALE	Page C-7
GARDES CHAMPIÈTRES	Page C-8
FILIÈRE SPORTIVE	
OPÉRATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES	Page C-9
FILIÈRE TECHNIQUE	
AGENTS DE MAIRIE TERRITORIAUX	Page C-10
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	Page C-11

Modèle : le règlement intérieur

Un règlement intérieur a vocation à **définir de manière claire et précise un certain nombre de règles applicables dans la collectivité.**

Il permet aux agents d'avoir, au sein d'un seul et même document, une connaissance partagée des règles essentielles de fonctionnement, évitant ainsi des applications et interprétations différentes au sein des équipes de travail.

Afin de faciliter la rédaction de votre projet à présenter en comité social territorial (CST), le Centre de Gestion met à votre disposition un **modèle de règlement intérieur à adapter aux besoins de votre collectivité.**

Télécharger ce modèle



Se désinscrire | Modifier votre inscription
139, rue Guillaume Fouace, CS 12309
50 009 SAINT LÔ CEDEX
02 33 77 89 00